



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 24 mai 2023 - Palais d'État Iavoloha*

Ce mercredi 24 mai 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

### **I- COMMUNICATION VERBALE**

#### **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la tenue de la 11ème session du Dialogue de partenariat entre Madagascar et l'Union européenne, le 20 juin 2023 au Ministère des Affaires Etrangères, Anosy**

Le dialogue portera sur trois domaines spécifiques :

- la situation politique à l'étranger et à Madagascar
- l'examen des projets communs des deux parties au sein de NDICI-Global Europe et les défis qui existent entre Madagascar et l'Union Européenne afin d'améliorer la mise en œuvre du projet
- la coopération économique, la situation économique du pays et l'environnement des affaires à Madagascar

#### **MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la présentation des activités du ministère inscrites au titre des « Projets d'Investissements Publics » pour l'année 2023:**

- Achèvement de la construction de bureaux standards pour 3 communes urbaines, 3 communes rurales et 2 bureaux régionaux qui ont déjà commencé en 2020.
- Construction des travaux de cour et de clôture dans les bureaux manara-penitra pour 15 communes urbaines et 28 communes rurales et 8 bureaux communaux qui ont également démarré en 2020,
- Et la construction du bureau de district de Vohémar et de la commune urbaine de Vohémar promise par le Président de la République.

#### **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**Dans la concrétisation du velirano du Président de la République « la santé pour tous et à tous les âges », le Conseil des Ministres a approuvé l'autorisation de procéder aux démarches administratives relative au transfert de subvention de Fonds d'Urgences pour les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU).** Pour rappel, il s'agit d'un programme mis en place par le Président de la République pour fournir gratuitement les premiers soins lorsqu'un patient se présente aux urgences des hôpitaux publics, afin de soutenir les familles en difficulté.

#### **MINISTERE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES**

**Face aux difficultés que traversent actuellement la société JIRAMA, le Conseil des Ministres a approuvé de procéder à l'externalisation du recouvrement des recettes de la société entre 2018 et 2022.** Dès lors, il sera institué au sein de la société, un département recouvrement, donc si nécessaire, il peut être envisagé de prendre l'expérience d'une société privée ou d'un consultant déjà expérimenté dans le recouvrement pour aider à la mise en place de ce département spécial. La dette de la société JIRAMA a atteint 200 milliards d'Ariary pour le coût de l'électricité et de l'eau

impayé au cours des 5 dernières années, ce qui s'ajoute aux difficultés que connaît déjà actuellement la société.

**Afin d'apporter une solution aux difficultés auxquelles fait face la société JIRAMA, le Conseil des Ministres a approuvé de procéder à la gestion de la perte technique dans la distribution d'électricité de la société.** Les pertes techniques comme celle-ci sont courantes dans le monde, environ 10 à 15% de l'électricité qui est distribuée est perdue en moyenne dans le monde, mais pour nous à Madagascar, cela s'élève jusqu'à 30%. Cette perte technique est estimée à 150 milliards d'Ariary par an, ce qui est colossale et doit être réduite. La solution consiste à établir un système informatique et un logiciel pour contrôler et surveiller la production, la transmission et la distribution d'électricité. Il existe des entreprises spécialisées et professionnelles dans ce domaine dans le monde entier, la JIRAMA procédera donc à un "appel à manifestation d'intérêt" pour voir quelles entreprises ont réellement la technologie, l'expérience et le meilleur service pour répondre à nos besoins à Madagascar. Un processus de passation des marchés publics appelé « EPC+F » sera réalisé, ce qui signifie qu'aucun investissement ne sera fait par l'Etat malagasy, mais l'entreprise qui sera sélectionnée apportera le financement et fera les travaux. A la fin du contrat avec l'entreprise sélectionnée, l'Etat malagasy récupèrera l'ensemble des logiciels et systèmes informatiques qu'elle utilisera.

#### **MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES**

**Selon l'article 87 du décret If:2006-910 du 19 août 2006, les redevances versées à l'Etat en matière de patrimoine sont fixées chaque année par voie de décret du domaine (frais d'administration minière-FAM). ) pour chaque mètre carré, qui est ajusté à la valeur du DTS (droit de tirage spécial) déterminé chaque année par le Fonds monétaire international en fonction de la valeur de la monnaie Ariary. Il convient de rappeler que ceux qui ont une licence minière (exploration, essais et exploitation PR, PE, PRE) doivent payer cette redevance. Le Conseil des ministres a donc approuvé le processus de détermination des redevances à verser à l'État pour l'année 2023 (FAM 2023) par le biais d'un décret qui sera pris par le ministère des mines.**

## **II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES**

#### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Adoption de l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au « Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar (DECIM) » conclu le 09 avril 2023 entre la République de Madagascar et l'Association International de Développement (IDA).

## **III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT**

#### **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Adoption du décret portant nomination de **M. RAKOTOZAFIARISOA Hasinatiana Ambinintsoa**, Coordonnateur Général du Programme de Réformes pour l'Efficacité de l'Administration (PREA).

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-643 du 24 juin 2020 et portant nomination du **Colonel RAKOTOMANANA Jean Patrick**, Directeur du Bureau Planification des Opérations de l'Etat-Major des Armées.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-972 du 03 mai 2019 et portant nomination de **M. RANDRIAMBOLOLONIAINAHARY Rolland Romuald**, Directeur des Affaires Financières et de la Gestion du Patrimoine auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Adoption du décret portant nomination de **M. RALAINIRINA Razokiny Eric**, Directeur des Etudes, de la Recherche et de l'Assurance Qualité de l'Institut Supérieur de Technologie d'Ambositra (IST-A).

**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Adoption du décret portant nomination de **M. RAZANANTSOA Brassilive David**, Directeur de la Gouvernance et des Relations Internationales (DGRI) au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-525 du 13 avril 2022 et portant nomination de **Mme. RANTOANDRO Tokiniaina**, Secrétaire Permanent du Comité Interministériel de la Jeunesse (SP/CIMJ) au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-997 du 06 juillet 2022 et portant nomination de **Mme. RAJAONARIVELO Faly Iharisoa**, Directeur de la Jeunesse et Rayonnement International (DJRI) au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

**Fait ce 24 mai 2023**

La Porte-Parole du Gouvernement,  
Ministre de la Culture et de la Communication  
**Lalâtiana RAKOTONDRAZAFY**

La Porte-Porte du Président de la République,  
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République  
**Lova Hasinirina RANOROMARO**